



**ETUDE D'ANALYSE FINANCIERE RETROPECTIVE ET PROSPECTIVE
DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE LANDUDAL**

CAHIER DES CHARGES

Marché en procédure adaptée, passé en application des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics.

1- Objet de la mission

Réalisation d'un diagnostic financier du budget principal de la commune et d'une étude prospective qui permettra de définir les orientations sur la période 2015 - 2025.

2- Objectifs

Quatre objectifs sont assignés à cette démarche :

- Etablir un diagnostic financier et les marges de manœuvre possibles adapté à une prospective pertinente
- La prospective devra aider à la prise de décision face à des choix multiples possibles dans un environnement financier contraint
- Permettre de mesurer et de simuler (identifier les reports en charge) l'impact financier des décisions prises
- Offrir un outil de pilotage à court terme et éviter ainsi l'effet ciseaux

3- Contexte de la mission

Contexte institutionnel, organisationnel et financier :

Modification de l'architecture financière

- Contrainte sur les ressources allouées à la Commune : Evolution du FPIC selon l'effort fiscal, diminution annoncée des dotations de l'Etat

Contexte socio-démographique

La commune de LANDUDAL, peuplée de 853 habitants (source INSEE : population totale au 1er janvier 2014), est située dans le Sud du département du Finistère, à 10 km au Nord-Est de Quimper, dans le Pays Glazik. Entourée par les communes de BRIEC à l'Ouest, d'EDERN au Nord, de LANGOLEN à l'Est, d'ELLIANT au Sud-Est et d'ERGUE-GABERIC au Sud-Ouest, elle fait partie du canton de BRIEC.

D'une superficie de 1669 ha, la commune, traditionnellement façonnée par une activité agricole dominante, présente la particularité d'être délimitée au Sud par l'Odet.

DEMOGRAPHIE

Sa situation géographique confère à la commune de LANDUDAL un aspect attractif pour les personnes cherchant à concilier la proximité d'un bassin d'emploi (région quimpéroise et zones artisanales) de Briec/ Edern et un cadre de vie rural.

De manière générale l'évolution de la population continue d'être plus dynamique dans les zones rurales périphériques aux agglomérations que sur le département en moyenne.

CONTEXTE DE LA REFLEXION GLOBALE

La commune de LANDUDAL a une vocation agricole, mais la proximité de l'agglomération Quimpéroise, laisse entrevoir une nouvelle évolution favorable de la population, notamment grâce à l'arrivée de jeunes ménages, dans les années à venir.

Au-delà de l'attrait dû à sa situation géographique, Landudal possède de nombreux atouts qui ne font que renforcer son potentiel de développement :

Le prix du foncier reste inférieur à celui des territoires voisins ;

Nous entretenons plus de 50 kms de sentiers de randonnée qui permettent de faire le lien entre Quimper communauté et le Pays Glazik.

La commune possède 2 églises d'architecture bien spécifique et abritant de nombreuses statues remarquables.

Après avoir mené plusieurs projets de grande envergure lors du mandat précédent (restructuration de locaux scolaires, aménagement d'une nouvelle mairie et d'un commerce dans un bâtiment existant), restructuration d'un atelier communal en salle multifonction, achat d'un bâtiment agricole pour l'aménager en atelier municipal et espace de stockage pour associations), la commune a besoin d'une vision globale pour le lancement de nouveaux projets.

L'analyse globale des besoins de la commune, fait ressortir plusieurs chantiers. Ceux-ci ont été proposés pour être inscrits dans le cadre du contrat de territoire de la communauté des communes du Pays Glazik (Budget communal : Projet structurant autour de l'école : agrandissement, création de locaux supplémentaires, création de parking, mise en œuvre de projet d'économie d'énergie, création d'un espace multi activité jeunesse, travaux d'aménagement de la nouvelle salle multifonction (équipement + panneaux photovoltaïques), étude d'aménagement du centre bourg, aménagement d'un bâtiment en centre d'animation du patrimoine culturel, Budget eau et assainissement :).

Au-delà du budget communal :

-Budget eau et assainissement : la commune est actuellement en cours de création de son réseau d'assainissement, de renouvellement de canalisations d'eau potable et de compteurs d'eau dans le bourg ainsi que de création d'une interconnexion de secours en eau potable et prévoir de réhabiliter le château d'eau et le remplacement de canalisations supplémentaires à court terme. La poursuite des travaux

d'assainissement eau potable + travaux sur château d'eau et sur canalisations, doit s'étendre jusque fin 2017.

- Budget lotissement : acquisition de parcelles, négociation pour acquisition d'une parcelle complémentaire stratégique à la circulation des riverains et mise en œuvre d'une procédure d'expulsion pour acquisition d'une parcelle supplémentaire proche du groupe scolaire.

La commune de LANDUDAL a pour objectif la création de trente-sept lots dans son lotissement communal de type éco-quartier. La mise en vente des sept premiers lots pourrait intervenir en 2016. La vente des lots suivants sera plus tardive et devrait intervenir entre 2017 et 2020.

L'ensemble de ces travaux nécessaires à court et moyen terme sur la commune, rend important l'obtention de différentes aides et d'une analyse financière pertinente.

4- Contenu de la mission

Phase 1- Le diagnostic financier rétrospectif : mise en cohérence des données

Période concernée : L'analyse rétrospective sera réalisée pour les années N-3 à N-1.

Le Cabinet d'étude effectuera un diagnostic fiscal et financier du territoire qui permettra d'appréhender de manière globale les ressources (fiscalité et dotations) et les charges (ressources humaines, coût investissement) du territoire afin d'évaluer les possibilités financières et la capacité d'autofinancement.

- Il sera établi un socle de connaissances sur la situation financière et fiscale de la commune permettant d'apprécier le niveau de ressources :
 - Les informations suivantes devront être notamment recensées :
 - Base + taux d'imposition pratiqué
 - Part des dotations et ressources diverses
 - Capacité d'autofinancement net
 - Taux d'endettement

Le Cabinet identifiera les marges de manœuvre et présentera les risques et faiblesses de la commune.

Phase 2- Etude financière prospective du budget principal sur 10 ans

La prospective sera réalisée sur une période de 10 ans (2015-2025), en lien et dans le prolongement du diagnostic financier rétrospectif. Les conclusions de la prospective devront intégrer les impacts sur le budget de la commune.

Le Cabinet d'étude est chargé de définir :

1. **L'évolution des recettes fiscales de la Collectivité**
2. **L'évolution du FPIC.**
3. **Les dotations de l'Etat .**
4. **Les projections pluriannuelles des charges de fonctionnement**, en tenant compte des nouveaux équipements en cours de réalisation et en intégrant l'évolution de la masse salariale.
5. **La capacité d'autofinancement et son seuil d'endettement,**
6. **Les Projections pluriannuelles des investissements** afin de déterminer les besoins de financement par autofinancement et par emprunt, année par année, au cours des 10 prochaines années en se basant sur plusieurs scénarii :
 - la possibilité d'utiliser le levier fiscal par comparaison avec la fiscalité moyenne des collectivités de la même strate en situation comparable, sur l'échelle des services rendus,
 - avec endettement,
 - éventuellement d'autres cas de figure.
7. **Analyse de sensibilité sur la fiscalité :**
 - l'objectif est d'évaluer l'incidence d'une variation d'un point de fiscalité sur le montant des investissements (un point de fiscalité en hausse ou en baisse de telle taxe augmente ou diminue la capacité d'autofinancement net de X k€). Ce point de fiscalité peut permettre d'engager ou de réduire également le montant de l'investissement.

Phase 3 : Recherche d'équilibre, simulations et production d'un document support

Le cabinet devra présenter plusieurs simulations réunissant les conditions acceptables sur le plan financier d'équilibre investissement – fonctionnement.

Il devra réaliser un **document support** à la décision politique qui sera remis aux élus et au secrétaire de mairie. Ce document devra recenser les éléments précités en phase 1, 2 et 3 et être construit comme un outil d'aide à la décision politique.

5- Méthodologie

Le cabinet devra proposer sa méthodologie et proposer des temps d'échange avec les élus.

6- Définition du prestataire et moyens de la mission

Le Prestataire sera un cabinet conseil, expert en analyse financière et gestion des collectivités locales.

Le Prestataire réalisera sa mission, dans un délai maximum de 5 semaines à compter de la notification.

Ce document retracera les enjeux et objectifs du territoire sur les 10 prochaines années et les moyens financiers nécessaires pour les mettre en œuvre.

Moyens mis à disposition du Prestataire pour répondre à sa mission

Le Prestataire bénéficiera du concours des services de la commune; il aura accès aux documents comptables et financiers.

7- Contenu de l'offre

Le prestataire devra faire état de compétences affirmées en droit des collectivités locales et finances locales.

Il devra indiquer :

- La méthode employée et les démarches proposées ;
- Le montant détaillé des honoraires et le calendrier correspondant.

Pièces à transmettre :

- Une lettre de candidature (DC1)
- L'acte d'engagement signé
- La déclaration du candidat (DC2)
- Le cahier des charges accepté sans modification, paraphé, daté et signé par le (s) représentant (s) légal (ux).
- Un dossier de présentation du candidat, l'offre technique détaillée et le calendrier de réalisation
- L'offre financière détaillée

Les offres seront rédigées obligatoirement en langue française et l'unité monétaire retenue est l'euro. Le CCAG – FCS, issu de l'arrêté du 19 janvier 2009 est une pièce

générale du dossier de consultation qui n'est pas fournie dans le dossier de consultation, mais réputée connue du candidat. Les clauses du CCAG-FCS s'appliqueront à la présente consultation tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent cahier des charges.

8- Durée du Marché

La durée de la mission est fixée à 5 semaines à partir de la notification du marché.

9- Prix – Modalités de paiement

9.1 - Nature et variation des prix

Les prix sont forfaitaires, fermes et non révisables. Ils sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales frappant les prestations ainsi que tous les autres frais afférents aux sujétions prévues dans le présent cahier des charges notamment les frais de déplacement des intervenants ainsi que tous les frais matériels liés à ces prestations.

Le détail du prix doit être indiqué, pour chaque phase de l'étude financière, en faisant apparaître notamment la durée de mission collaborateur retenue pour réaliser la prestation.

9.2 - Délai de paiement

Les sommes dues seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

10- Pénalités de retard

En cas de non-respect des délais de l'étude, le prestataire subira une pénalité de 50 euros par jour calendaire de retard.

11- Conditions de Résiliations

Les conditions de résiliations du présent marché sont celles prévues par le CCAG – FCS.

Confidentialité et propriété intellectuelle.

Les informations issues de l'étude et du cahier des charges seront propriétés de la commune de Landudal et pourront être exploitées ou publiées.

Date, nom, signature et cachet du candidat
(avec mention « LU ET APPROUVE »)